

Rôle des SAGE dans la protection et la gestion des zones humides

Exemple du SAGE Rance Frémur

SAGE Rance Frémur baie de Beausais
Typhaine BERTHOU

15 décembre 2011
Pleslin Trigavou



PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Introduction
 - Que sont les SAGE ?
 - Le SAGE Rance Frémur baie de Beaussais
- Le contenu du SAGE Rance Frémur baie de Beaussais
 - L'inventaire des zones humides
 - La protection des zones humides
 - La gestion des zones humides

INTRODUCTION

1. QUE SONT LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ?

- Documents de planification
 - issus de la Loi sur l'Eau (1992)
 - renforcés par la LEMA (2006)
- Objectifs généraux :
 - bon état et bon potentiel des masses d'eau
 - gestion équilibrée de la ressource en eau de son périmètre
- Fixent des règles établies collectivement qui :
 - Doivent permettre d'atteindre les objectifs
 - Déclinent localement les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Loire Bretagne 2010 – 2015)
 - Visent la cohérence et la bonne gouvernance de la gestion intégrée de l'eau dans le territoire

INTRODUCTION

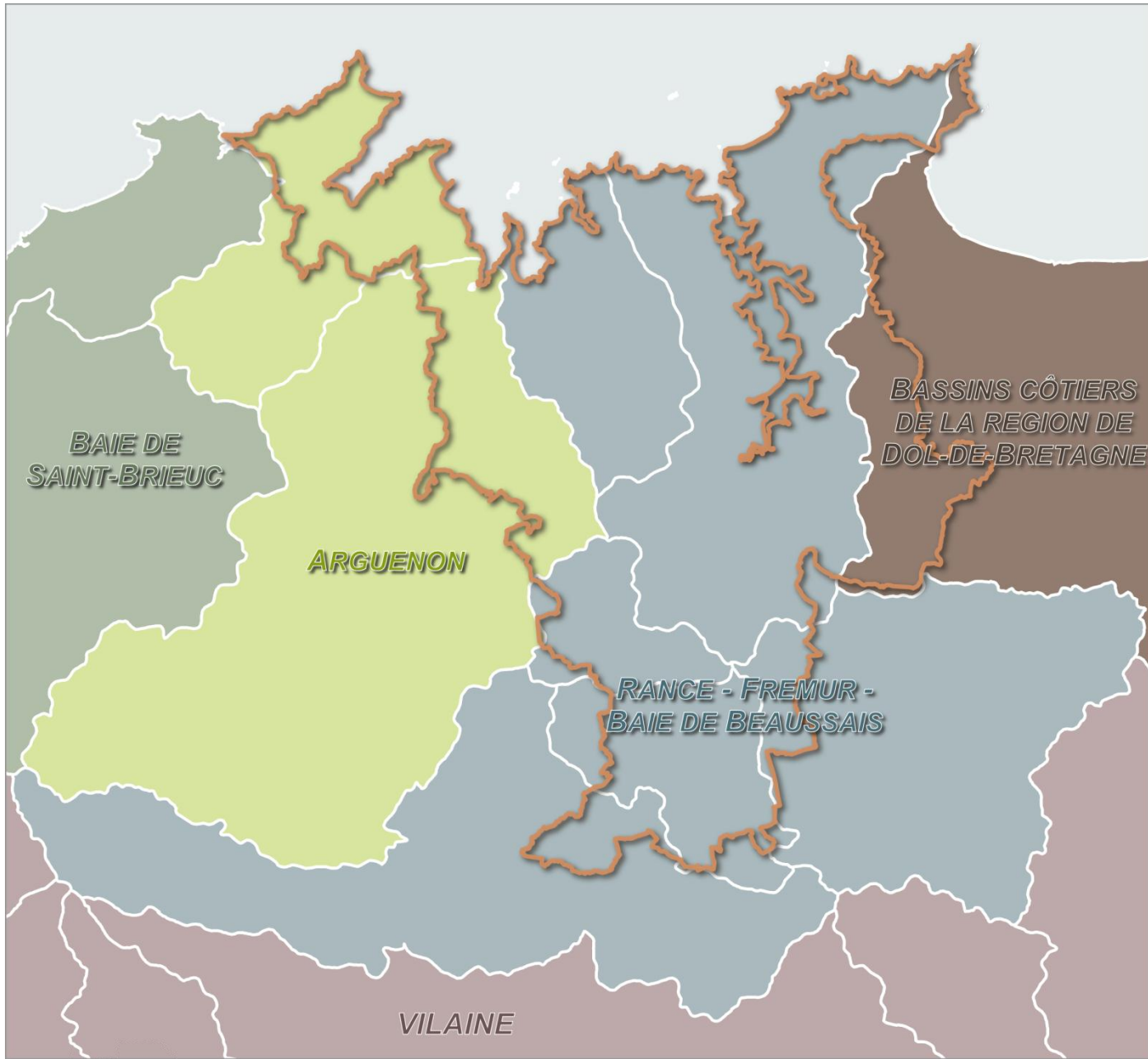
1. QUE SONT LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ?

- Un SAGE est composé de :
 - Un état des lieux-diagnostic
 - Un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) :
 - définit les priorités en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, les objectifs à atteindre, ainsi que les dispositions à mettre en œuvre pour y parvenir
 - opposable aux décisions administratives et aux collectivités : programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau et documents d'urbanisme
 - Un règlement :
 - comporte les règles déterminées par la CLE afin d'atteindre les objectifs fixés
 - opposable aux administrations et aux tiers
 - Une évaluation environnementale

INTRODUCTION




2. LE SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS

- Une commission locale de l'eau (CLE)
 - Elabore, suit et révisé le SAGE
 - Composée de 62 représentants dont 32 élus du territoire
 - Présidée par M. René Regnault
- Un périmètre fixé par arrêté préfectoral (3 nov. 1998)
 - 1300 km² à cheval sur les départements 35 et 22
 - 106 communes
- Un document de planification, approuvé le 5 avril 2004
- Actuellement en révision



Les SAGE du territoire

-  SAGE Vaine
-  SAGE Arguenon
-  SAGE Baie de Saint-Brieuc

-  SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne
-  SAGE Rance Frémur Baie de Beausais
-  périmètre d'étude du PNR Rance-Côte d'Emeraude

Sources : BD CARTO® © IGN - 2009,
 Licence n°2009CISO25-52-RB-BDC-0145,
 BV GP5. Réalisation COEUR Emeraude 2011.
 Copie et reproduction interdites.

0 5 000 m



INTRODUCTION

2. LE SAGE RANCE FRÉMUR BAIE DE BEAUSSAIS

- Etat des lieux et diagnostic actualisés adoptés par la CLE le 6 avril 2011
- Stratégie et grandes orientations
 - Adoptées le 17 octobre 2011 par la Commission Locale de l'Eau
 - Les objectifs et moyens proposés pour atteindre les objectifs seront repris dans le PAGD, le règlement ou les fiches actions
- Le SAGE révisé devra être approuvé avant le 31 décembre 2012, après consultations et enquête publique

LE CONTENU DU SAGE RFBB

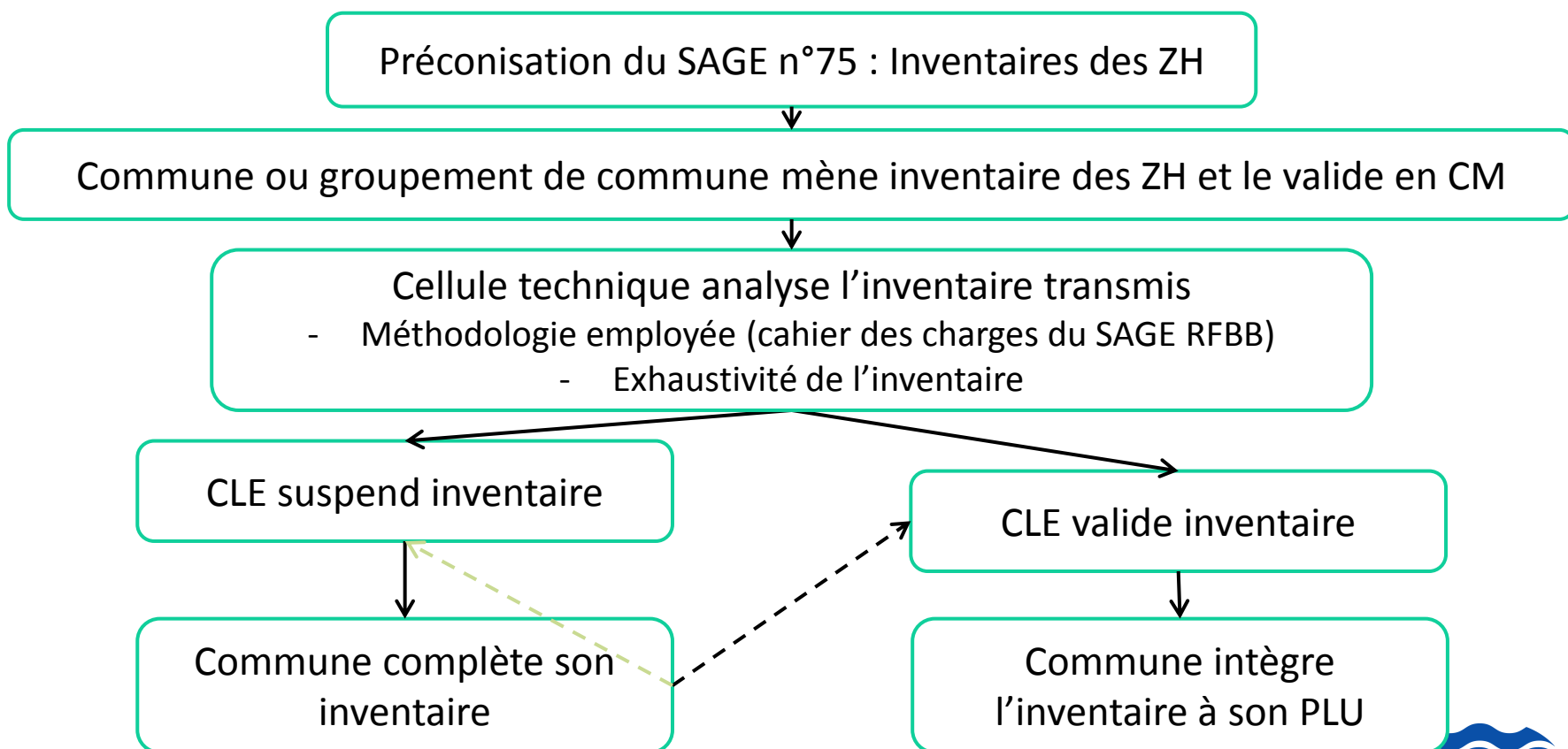
1. L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES


- SAGE en cours (approuvé en 2004)
 - Préconisation 75 : « *La CLE propose que **chaque commune identifie les zones humides** présentes sur son territoire en s'appuyant sur la méthodologie et sur la prélocalisation des zones humides réalisée par la CLE. Les syndicats opérant à l'échelle de sous bassins pourront aider les communes et s'assureront de la cohérence de ces inventaires communaux. La CLE demande que cet inventaire communal des zones humides lui soit communiqué **dans les trois ans suivant l'approbation du SAGE pour validation** et vérification de la cohérence à l'échelle du territoire du SAGE ».*


LE CONTENU DU SAGE RFBB

1. L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

- Une validation des inventaires par la CLE



 Périmètre du SAGE Rance Frémur baie de Beausseis

 Inventaires communaux des zones humides

A ce jour, 85 inventaires communaux validés par la CLE → 21 inventaires restent à valider

Environ 11 000 ha inventoriés, soit 8,25 % du territoire

0 11,00
kilomètres

LE CONTENU DU SAGE RFBB

1. L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

- SAGE en cours (approuvé en 2004)
 - Préconisation 99 : « *La CLE demande aux communes et à leurs regroupements d'intégrer à leurs documents d'urbanisme (PLU...) : [...] les zones humides [...] »*

LE CONTENU DU SAGE RFBB

1. L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

- SAGE en révision (stratégie) :
 - Mise en œuvre de l'inventaire des zones humides rétro-littorales
 - Précision de l'inventaire des zones humides dans les zones U et AU des documents d'urbanisme
 - Délimitation selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009
 - Sur les zones humides dégradées :
 - Définition d'une méthodologie d'identification
 - Inventaire mené à partir de cette méthodologie
 - Mise en place d'un observatoire des zones humides : assurer l'actualisation des inventaires

LE CONTENU DU SAGE RFBB

2. LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES

- SAGE en révision (stratégie) :
 - Intégration de l'inventaire des zones humides aux documents d'urbanisme en zone N ou A
 - Destruction des zones humides interdite :
 - Y compris pour les zones humides de moins de 1000 m²
 - En l'absence d'alternative avérée au projet, la perte devra être compensée conformément au SDAGE Loire Bretagne
 - Le recours aux mesures compensatoires devra viser la restauration de zones humides dégradée
 - Les modalités de gestion et d'entretien à long terme devront être spécifiées

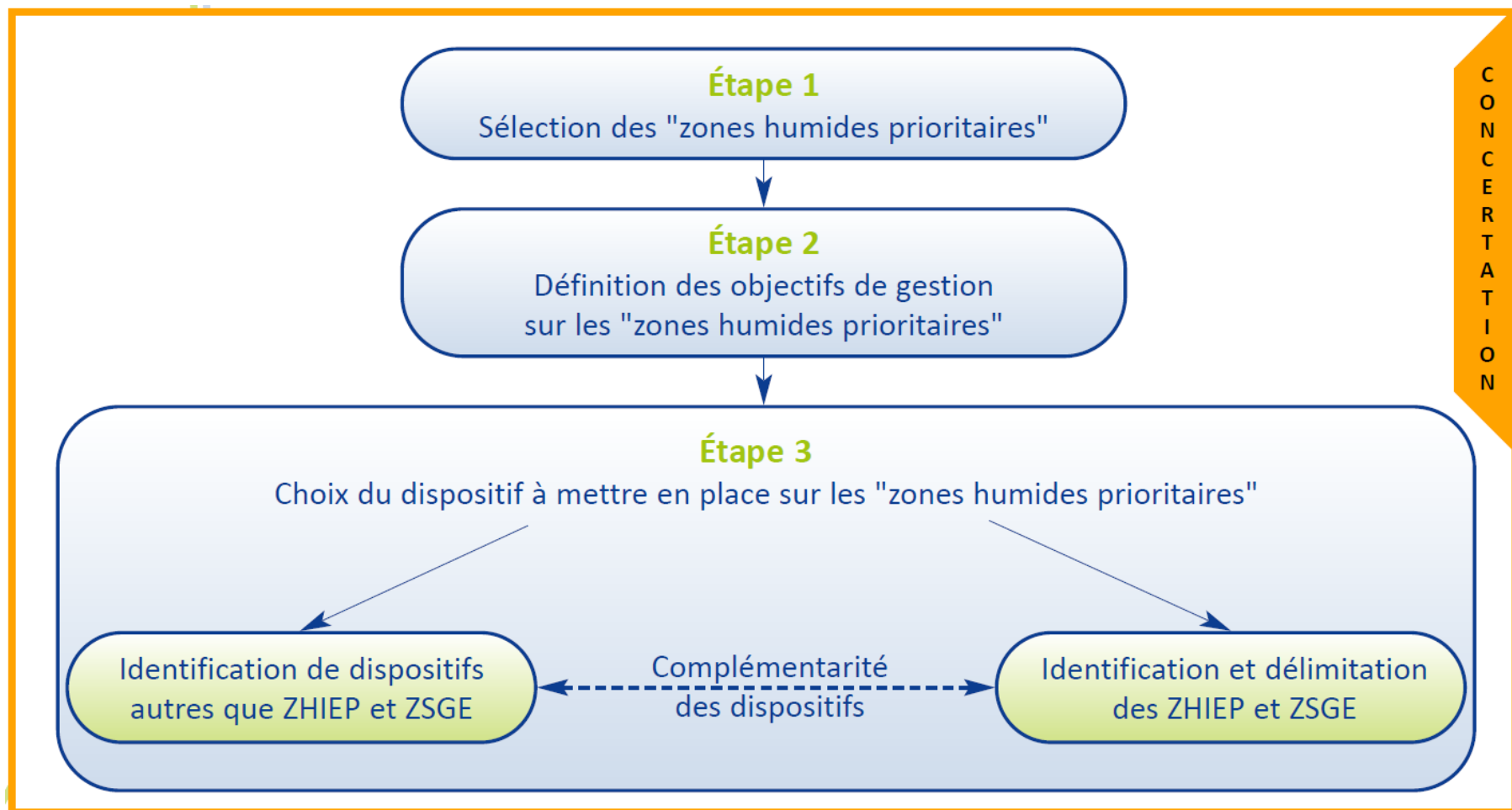
LE CONTENU DU SAGE RFBB

2. LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES

- SAGE en révision (stratégie):
 - Encadrer la plantation ou la replantation de boisement de production sur les zones humides
 - Favoriser la conservation des prairies humides lors des reprises de parcelles ou d'exploitations agricoles

LE CONTENU DU SAGE RFBB

3. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ADAPTÉE DES ZONES HUMIDES



LE CONTENU DU SAGE RFBB

3. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ADAPTÉE DES ZONES HUMIDES

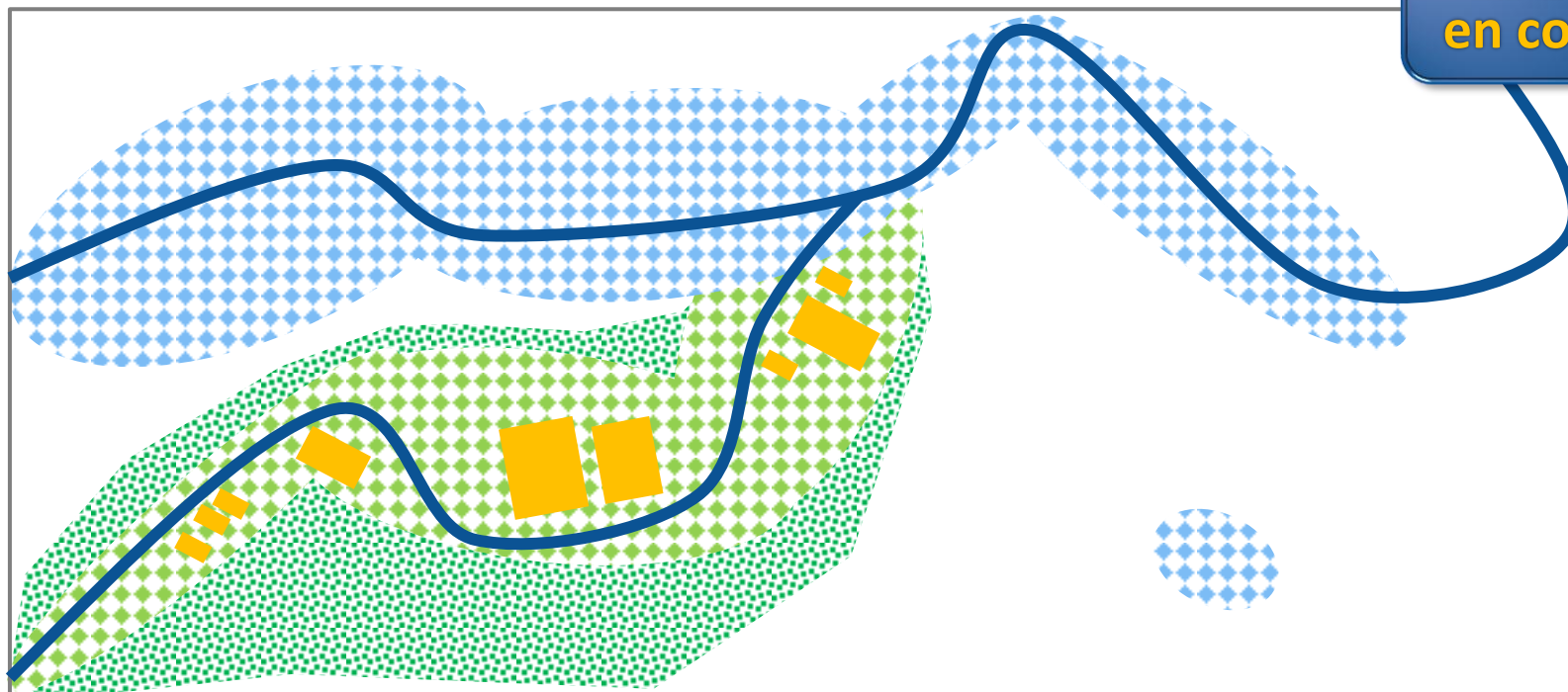
- Zones humides prioritaires pour la gestion ?
 - Associées à trois fonctions des zones humides :
 - Qualité de l'eau
 - Soutien d'étiage et zones d'expansion des crues
 - Erosion
 - Délimitées par analyse cartographique et à dire d'experts
 - Travail de délimitation est en cours
 - Seront validées par la CLE

Travail
en cours

LE CONTENU DU SAGE RFBB

3. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ADAPTÉE DES ZONES HUMIDES

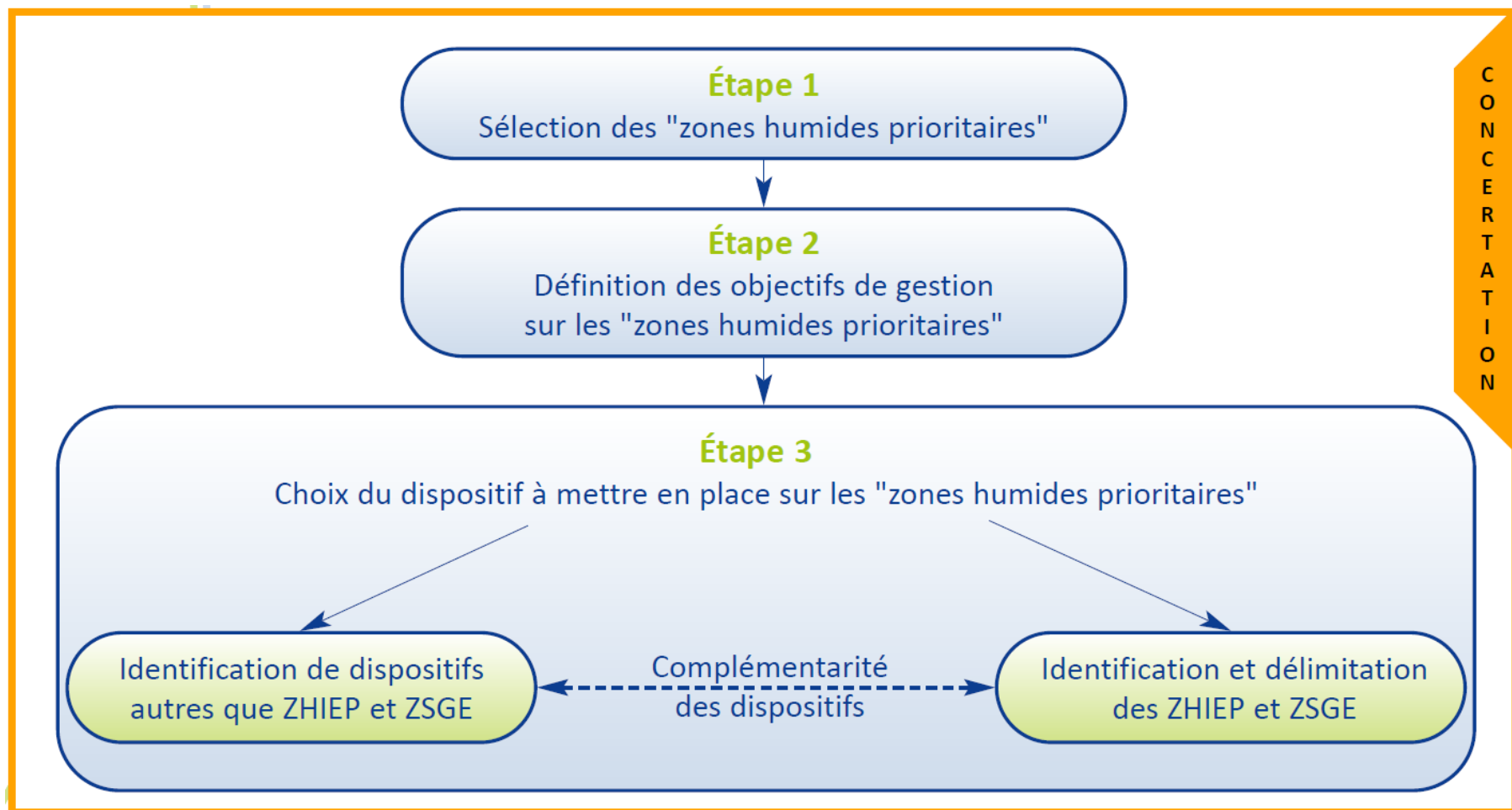
Travail
en cours



- ZH
- Enveloppe à ZH prioritaires pour la gestion
- ZH prioritaires pour la gestion
- ZHIEP (ZH agricole)

LE CONTENU DU SAGE RFBB

3. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ADAPTÉE DES ZONES HUMIDES



LE CONTENU DU SAGE RFBB

3. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ADAPTÉE DES ZONES HUMIDES

- Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier ?
 - Zones humides « dont le maintien ou la restauration présentent un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère ou cynégétique particulière » (art. L211-3 du code de l'environnement)
 - Zones humides en bon état ou dégradées
 - Peuvent être identifiées dans le cadre de la révision du SAGE → validation par la CLE
 - Statut réglementaire conféré par arrêtés préfectoraux :
 - Délimitation précise des zones humides concernées
 - Programme d'actions agricoles associé

LE CONTENU DU SAGE RFBB

3. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ADAPTÉE DES ZONES HUMIDES

- SAGE en révision (stratégie):

Travail
en cours

- ▶ Sur toutes les zones humides :

- ▶ Développement d'actions visant la restructuration du foncier
- ▶ Mise en place dans les communes volontaires de l'exonération de la TFPNB
- ▶ Mise en place de plans de gestion, basée sur le volontariat

↳ Orienter et guider les collectivités et les particuliers pour avoir une gestion adaptée des zones humides

LE CONTENU DU SAGE RFBB

3. METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION ADAPTÉE DES ZONES HUMIDES

- SAGE en révision (stratégie):
 - ▶ Sur les zones humides prioritaires pour la gestion
 - ▶ Programmes d'actions à mettre en place
 - ▶ Grands axes proposés en fiches actions
 - ▶ Par grandes typologies de zones humides
 - ▶ Sur les zones humides prioritaires pour la gestion où l'outil « ZHIEP » sera mobilisé
 - ▶ Actions préconisées cadrées par les textes réglementaires (Code rural)
 - ▶ Peuvent être renforcées par le règlement du SAGE

Travail
en cours

MERCI DE VOTRE ATTENTION

